

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA
RÉSIDENTE DE LA ROCADE BEL-AIR À LONGJUMEAU**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	26
Présents et représentés	:	26
Votants	:	26

Le mercredi 20 janvier 2021, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 14 janvier 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, en visio-conférence.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur	Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Monsieur	Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

Délibération n° 2021-3

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Richard

TRINQUIER

Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

**Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA
RÉSIDENCE DE LA ROCADE BEL-AIR À LONGJUMEAU**

Le Bureau Communautaire,
Sur rapport de Madame Sandrine GELOT.

**CONVENTION DE PARTENARIAT PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE SUR LA RÉSIDENCE DE LA
ROCADE BEL-AIR À LONGJUMEAU**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

VU les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur et notamment ses articles 3-3 – Equilibre social de l’habitat et son article 5-5.3 – Soutien aux actions de maîtrise de l’énergie ;

VU les statuts de l’Agence Locale de l’Energie et du Climat Ouest-Essonne (ALECOE) ;

VU la délibération n°2019-180 du 26 juin 2019 portant adoption du Plan Climat Air Energie Territorial 2019-2024 et notamment l’action l’action 9 – Repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner ;

VU la délibération n°2019-68 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant adoption du projet de Programme Local de l’Habitat intercommunal et notamment l’action 11 – Faciliter le repérage des situations de mal logement et de précarité énergétique ;

CONSIDERANT l’intérêt pour la Communauté Paris-Saclay de repérer les ménages en précarité énergétique pour les accompagner vers la maîtrise de leurs consommations et des mécanismes d’aides financières ;

CONSIDERANT la nécessité de déployer des moyens actifs pour aller à la rencontre des publics en précarité énergétique ;

CONSIDERANT le rôle de donneur d’alerte que peut endosser Enedis en tant que gestionnaire du réseau d’électricité ;

CONSIDERANT l’avis de la commission n°3 « PCAET, Développement durable, Biodiversité, Assainissement, Eau, Déchets » réunie en séance le 11 janvier 2021 ;

Délibération n° 2021-3

- Affichée / Publiée le 29/01/2021
- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération n° 2021-3

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

Par X voix pour, Y voix contre, Z s'étant abstenu,

1. APPROUVE la convention de Partenariat concernant des actions en faveur des ménages en situation de précarité énergétique sur la résidence de la Rocade Bel-Air à Longjumeau
2. AUTORISE le Président à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet.

Fait et délibéré le mercredi 20 janvier 2021

Extrait conforme à l'original


Le Président,
Maire de Palaiseau
Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (26 VOIX)

26 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Monsieur Jean-François VIGIER, Monsieur Christian LECLERC, Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Monsieur Yann CAUCHETIER, Madame Lucie SELLEM, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-Pierre MEUR, Monsieur Clovis CASSAN , Monsieur Christian LARDIERE, Madame Sandrine GELOT, Monsieur Olivier THOMAS, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Didier PERRIER, Monsieur David ROS, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume VALOIS

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 2021 01 20 - 1mc 133862 - DE
Date AR Préfecture : 25/01/2021